

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 118

présenté par
Mme Greff-----
à l'amendement n° 69 de Mme Hostalier

à l'ARTICLE 4

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à l'organisation du service civique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de clarification.